



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 JANVIER 2021 – 20 H 00

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27 - Majorité absolue : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 janvier 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 6 janvier 2021

### Etaient présents

MARCHAND Séverine, maire,  
VINCENT Danièle, BENARD Daniel, DUGABELLE Denis, PASCO Anne-Laure, LETOURNEAU Yvan, adjoints,  
GERARD Jean, LERAY Marc, VINET Jacky, MOINEREAU Maryse, COLLET Patrick, ORIEUX Sylvie, POTTIER Noëlle, RIBOULET Marie-Andrée, LASSALLE Dominique, VARNIER Mylène, BERNARDEAU Stéphane, ALONSO Séverine, BENARD Ingrid, BOULLET Benoit, TUFFET Amandine, LEPINE Nicolas, conseillers municipaux.

### Etaient excusés

COUTURIER Mathilde a donné pouvoir à BOULLET Benoît  
BOURMEAU Marie-Anne a donné pouvoir à MARCHAND Séverine  
GUERIN Giovanni a donné pouvoir à MARCHAND Séverine  
GOYAT Katia a donné pouvoir à PASCO Anne-Laure  
LERAY Ollivier a donné pouvoir à ALONSO Séverine

### Etaient absents

Secrétaire de séance : Maryse Moinereau - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **CONTEXTE SANITAIRE**

- 🚦 Crise sanitaire du Covid-19 : réunion du Conseil municipal à huis clos
- 🚦 Dérogation au repos dominical des commerces

### **FINANCES**

- 🚦 Débat d'orientation budgétaire 2021

### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- 🚦 Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz
- 🚦 Décisions prises par délégation en matière financière
- 🚦 Communications diverses

## **CONTEXTE SANITAIRE**

### **I – 1 – 2021 / CRISE SANITAIRE DU COVID-19 : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-18 alinéa 2,*

*Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 rétablissant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19,*

*Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus,*

*Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié notamment par le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 4 limitant le déplacement des personnes en dehors de leur lieu de résidence aux déplacements de premières nécessités pendant le couvre-feu de 20h00 à 6h00,*

*Sur demande de Madame le Maire,*

*Entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 12 janvier 2021 à huis clos.
- **DIT** que le compte-rendu du Conseil municipal sera publié sur le site Internet de la commune comme habituellement.

### **II – 1 – 2021 / DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES**

*Vu le Code du travail, et notamment son article L3132-21,*

*Considérant la demande de dérogation au repos dominical formulée par de nombreux commerces de détails, pour les deux dimanches suivants :*

- *dimanche 24 janvier 2021*
- *dimanche 7 février 2021*

*Considérant la nécessité de soutenir les commerces de détail lourdement impactés par la crise sanitaire du COVID-19,*

*Sur proposition de M. Le Préfet de Loire-Atlantique,*

*Entendu l'exposé de Madame Le Maire,*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la dérogation au repos dominical les dimanche 24 janvier 2021 et dimanche 7 février 2021 afin de permettre l'ouverture des commerces suivants, sur l'ensemble du Département, :
  - *commerces de détail spécialisés alimentaires*
  - *commerces de détail spécialisés non-alimentaires*
  - *commerces de détail non-spécialisés sans prédominance alimentaire*
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

## **FINANCES**

### **III - 1 - 2021 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,*

*Vu le rapport détaillé des orientations budgétaires 2021,*

*Considérant que la commission des Finances sera prochainement réunie pour examiner en détail le projet de budget primitif 2021,*

Vu la note de synthèse et le rapport transmis,  
Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir pris connaissance des éléments,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021
- **ATTESTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **INFORMATIONS LIEES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ**

## **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

### **BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement**

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Sans objet		

La séance est levée à 23h00.

Madame Le Maire,  
Séverine MARCHAND

